

L'Ajournement

Le choix du 2050 Dundas Street West comme emplacement a légitimement suscité de graves inquiétudes lorsqu'on a appris ce projet. Si on avait consulté les représentants élus avant cette décision, *Exodus Link* et le Service correctionnel du Canada auraient été avisés de la saturation des installations d'aide sociale et de réadaptation à Parkdale—High Park. Ils auraient été informés des inquiétudes de cette collectivité à propos du taux de criminalité à Parkdale—High Park. Ils auraient été avertis des conséquences néfastes de l'arrivée dans ce secteur de 50 à 80 criminels condamnés. Cependant, de leur propre aveu, les responsables d'*Exodus Link* ont admis qu'on avait délibérément gardé ce projet secret pour empêcher la collectivité ou ses représentants élus de s'y opposer. Il est flagrant qu'on a voulu étouffer l'affaire.

Non seulement ce projet a été élaboré en secret et à l'insu de la collectivité, mais en plus, *Exodus Link* a biaisé des faits importants lorsqu'il a révélé ses plans au Service correctionnel. *Exodus Link* a déclaré aux agents de ce Service qu'il n'y avait que dix maisons de transition dans Parkdale—High Park. Ses représentants ont affirmé qu'il y avait eu des consultations avec un conseil consultatif de la collectivité mais aucune consultation n'a eu lieu. Ils n'ont pas mentionné le nombre de foyers de groupe et de centres de réadaptation pour alcooliques et toxicomanes ni les centres pour jeunes contrevenants et les centres de détresse qui se trouvent dans le secteur. Les faits donnent raison à la collectivité qui soutient que Parkdale—High Park est sursaturé d'établissements qui exigent beaucoup de ses ressources et de ses organismes d'aide et que la collectivité ne peut pas fournir le soutien communautaire et l'apport qui sont essentiels à la réussite du projet *Exodus Link*.

En réponse à ma question, le solliciteur général a annoncé qu'il réduirait de 40 p. 100 le nombre des détenus en libération conditionnelle qui seraient envoyés à cet endroit. Cette initiative permettrait de ramener de 80, à l'origine, à 50, le nombre de ces libérés conditionnels. Qui au juste le ministre cherche-t-il à leurrer? Cela revient à dire que *Exodus Link* favorisera un afflux considérable et quotidien de criminels dans la région. La collectivité ne veut pas de cette solution et elle ne l'acceptera pas. Le ministre a laissé entendre dans sa réponse que le choix de l'emplacement incombait à *Exodus Link*. Il convient de se demander si on n'aurait pas accordé à cette société une trop grande responsabilité à cet égard? Pourquoi lui a-t-on permis d'établir les critères régissant le choix de l'emplacement sans prévoir la participation et la surveillance du Service correctionnel du Canada et des localités visées?

Il ne faut pas s'attendre à ce que la communauté accepte l'idée que le gouvernement fédéral n'ait pas choisi l'emplacement et qu'il n'est par conséquent pas responsable des conséquences de la décision. Quel genre de réponse est-ce là, compte tenu des inquiétudes justifiées de la communauté? Qu'est devenu le sens des responsabilités en matière de prise de décisions? Le ministre et le maire Eggleton ont été avertis que le choix de Parkdale—High Park par *Exodus Link* était une bombe à retardement qui risque de provoquer un drame et

d'avoir de graves conséquences pendant longtemps pour cette circonscription.

• (1815)

Les habitants de Parkdale—High Park ont fait un effort soutenu pour se créer un milieu sûr, pour eux et leur famille. Ils sont disposés à accepter les responsabilités qui incombent à tout bon citoyen et ils font leur juste part en ce qui concerne les projets d'assistance sociale. Par contre, ils veulent être traités avec justice et être consultés au sujet de questions qui les concernent. Le ministre peut-il leur refuser cela, en toute conscience? S'il n'accède pas à la requête des citoyens de cette circonscription, son attitude risque d'être jugée aussi méprisante à l'égard des électeurs que celle du maire Eggleton. C'est le même genre d'attitude élitiste.

Mes électeurs ont fait clairement connaître leur position. Des milliers d'entre eux ont signé des pétitions et manifesté tous les jours devant *Exodus Link* pour montrer leur mécontentement et leur colère. Jusqu'ici, le Solliciteur général n'a rien fait pour accéder à leurs demandes. La décision qu'il a prise, le 8 avril, de renouveler le contrat qui expirait le 31 mars n'a fait qu'accroître le mécontentement. Je peux assurer au ministre que ces personnes n'ont pas l'intention d'abandonner la lutte. Elles tiennent à préserver la qualité de la vie dans leur quartier. Elles se battent pour garder un environnement sûr, ce qui est essentiel pour pouvoir mener une vie de famille saine et normale dans notre communauté. Nous nous battons pour la survie de notre quartier.

Le président suppléant (M. Paproski): Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est écoulé.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis heureux de profiter de cette occasion pour répondre à la question posée par le député de Parkdale—High Park (M. Witer). Le député presse le solliciteur général (M. Kelleher) d'intervenir au nom des habitants de Parkdale—High Park qui s'opposent à la présence du *Exodus Link* Attendance Centre au 2050, rue Dundas ouest.

Le solliciteur général a déjà déclaré à deux reprises à la Chambre que le Service correctionnel n'a pas voix au chapitre en ce qui concerne l'emplacement des foyers de transition dirigés par des organismes privés. Le Service correctionnel doit trouver des organismes capables d'assurer la surveillance des détenus en libération conditionnelle et de leur fournir le logement dont ils ont besoin. Tant que l'organisme en question peut offrir ces services dans la région où le besoin se fait sentir, il lui appartient de choisir l'emplacement du foyer de transition ou du centre et de déterminer quel type de relations cet établissement entretiendra avec la collectivité. Ces décisions sont prises de concert avec les représentants municipaux et conformément aux règlements de la localité. C'est là l'élément crucial dans toute cette affaire. En l'occurrence, monsieur le Président, l'autorité responsable est la ville de Toronto qui a accordé à la société *Exodus Link* un permis lui permettant d'exploiter le centre.